



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

8970^e séance

Lundi 21 février 2022, à 21 heures
New York

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 21 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : C'est avec beaucoup d'inquiétude et de tristesse que j'informe le Conseil ce soir de l'évolution de la situation dangereuse en Ukraine et alentour.

Dans la déclaration qu'il a publiée aujourd'hui, le Secrétaire général a été clair. Le Secrétaire général considère que la décision de la Fédération de Russie de reconnaître l'indépendance de certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et est contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous regrettons vivement cette décision, qui risque d'avoir des répercussions régionales et mondiales.

Nous regrettons également l'ordre donné aujourd'hui de déployer des troupes russes dans l'est de l'Ukraine, supposément pour une mission de maintien de la paix.

Ces évolutions font suite à la décision d'ordonner une évacuation massive des résidents civils de Donetsk et de Louhansk vers la Fédération de Russie.

Nous sommes préoccupés par l'escalade des bombardements de part et d'autre de la ligne de contact, qui aurait fait un certain nombre de victimes. La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine a enregistré

un total de 3 231 violations du cessez-le-feu dans la région du Donbass du 18 au 20 février ; 1 073 violations du cessez-le-feu, dont 926 explosions dans la région de Louhansk ; et 2 158 violations du cessez-le-feu, dont 1 100 explosions, dans la région de Donetsk.

Nous rappelons à toutes les personnes concernées leurs responsabilités en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Bien que l'ONU ne soit pas en mesure de vérifier les nombreuses affirmations et allégations faites par les différents acteurs, nous sommes profondément préoccupés par les rapports faisant état de victimes civiles, le ciblage d'infrastructures civiles essentielles et les évacuations en cours.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les possibles implications des derniers événements sur les cadres de négociation existants. Dans le contexte actuel de risques et d'incertitudes, il est encore plus important de poursuivre le dialogue. La négociation est le seul moyen d'aplanir les divergences existantes entre les principaux acteurs concernant les questions de sécurité régionale et le règlement du conflit dans l'est de l'Ukraine, conformément à la résolution 2202 (2015).

Avant que les conditions actuelles, déjà dangereuses, ne s'aggravent encore, nous appelons tous les acteurs concernés à concentrer leurs efforts sur une cessation immédiate des hostilités. Les civils et les infrastructures civiles doivent être protégés, et les actions et déclarations susceptibles d'aggraver la situation doivent être évitées.

Ces dernières semaines, des acteurs clefs ont déployé d'intenses efforts diplomatiques pour éviter l'éruption d'un nouveau conflit au cœur de l'Europe. Le Secrétaire général soutient pleinement ces efforts et a déploré la possibilité même qu'un nouveau conflit puisse éclater.

Nous sommes attachés à notre partenariat à long terme avec l'Ukraine – un Membre fondateur de l'ONU – alors qu'elle poursuit son programme de réformes démocratiques 30 ans après son indépendance. Et une fois de plus, nous réitérons l'engagement total de l'ONU en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

Tout au long des huit années de conflit dans l'est de l'Ukraine, l'ONU a continué à fournir une aide humanitaire vitale à tous ceux qui en ont besoin, et poursuivi son travail dans le domaine des droits de l'homme. Pendant

cette période difficile, nous nous engageons à rester et à tenir nos promesses, et nous restons pleinement opérationnels en Ukraine, y compris dans les régions de Donetsk et de Louhansk. La sûreté et la sécurité de notre personnel doivent être respectées par toutes les parties.

Les heures et les jours qui viennent seront critiques. Le risque de conflit majeur est réel et doit être évité à tout prix. Je peux assurer le Conseil de l'engagement total du Secrétaire général à œuvrer à un règlement diplomatique de la crise actuelle.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Depuis la Seconde Guerre mondiale, la Charte des Nations Unies – dont le Conseil a pour mission de défendre les principes fondamentaux – s'est érigée en rempart contre les pires impulsions des empires et des autocrates. Plus tôt dans la journée, le Président russe, Vladimir Poutine, a annoncé que la Russie allait reconnaître comme « États indépendants » les soi-disant République populaire de Donetsk et République populaire de Louhansk, un territoire souverain de l'Ukraine, une zone contrôlée par les mandataires de la Russie depuis 2014. Il a depuis annoncé qu'il allait placer des troupes russes dans ces régions. Il les appelle des « soldats de la paix ». C'est absurde. Nous savons bien ce qu'ils sont. Ce faisant, il a mis le monde devant un choix. Nous devons y faire face et ne pas détourner le regard.

L'histoire nous enseigne que détourner le regard face à de telles hostilités est une voie bien plus coûteuse. L'attaque manifeste de la Russie contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine n'est pas provoquée. Il s'agit d'une attaque contre le statut de l'Ukraine en tant qu'État Membre de l'ONU ; elle viole un principe fondamental du droit international et défie la Charte. En outre, cette démarche du Président Poutine est clairement à la base de la tentative de la Russie de créer un prétexte pour une nouvelle invasion de l'Ukraine. Les conséquences de cette action se feront sentir bien au-delà des frontières de l'Ukraine.

Nous n'avons pas à deviner les motivations du Président Poutine. Aujourd'hui, il a fait une série d'affirmations scandaleuses et fausses sur l'Ukraine, visant à créer un prétexte pour la guerre, et a annoncé immédiatement après que les troupes russes entraient dans le Donbass. Il a affirmé que l'Ukraine cherche à se procurer des armes

nucléaires auprès de l'Occident. Ce n'est pas vrai. L'Ukraine est en fait l'un des quatre seuls pays à avoir volontairement renoncé à leurs armes nucléaires. Les États-Unis et leurs alliés n'ont pas l'intention de fournir des armes nucléaires à l'Ukraine, et l'Ukraine n'en veut pas.

Ensuite, le Président Poutine a affirmé que la Russie a aujourd'hui une revendication légitime sur tous les territoires – tous les territoires – de l'« Empire russe » ; le même empire russe d'avant l'Union soviétique, d'il y a plus de 100 ans. Cela inclut toute l'Ukraine ; et la Finlande, le Bélarus, la Géorgie et le Moldova ; le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan ; le Turkménistan, l'Ouzbékistan et la Lituanie ; la Lettonie et l'Estonie ; des parties de la Pologne et de la Turquie. En substance, Poutine souhaite que le monde remonte le temps, jusqu'à une époque antérieure à l'ONU, une époque où les empires régnaient sur le monde. Mais le reste du monde a progressé. Nous ne sommes pas en 1919. Nous sommes en 2022. L'Organisation des Nations Unies a été fondée sur le principe de la décolonisation, et non de la recolonisation. Et nous pensons que la grande majorité des États Membres de l'ONU et du Conseil de sécurité sont déterminés à aller de l'avant, et non à revenir en arrière.

Les conséquences des actions de la Russie seront terribles – en Ukraine, en Europe et dans le monde entier. Lors de nos deux dernières séances sur l'Ukraine, j'ai mentionné que près de 3 millions d'Ukrainiens avaient besoin de nourriture, d'un abri et d'une aide vitale en ce moment. L'ONU estime que le bilan humanitaire s'alourdira considérablement si la Russie poursuit son invasion. Déjà, les mandataires russes ont considérablement intensifié leurs tirs d'obus et d'artillerie au cours du week-end, tuant des civils et des soldats ukrainiens. Si la Russie envahit encore plus l'Ukraine, nous assisterons à une perte de vies dévastatrice – des souffrances inimaginables. Des millions de personnes déplacées vont créer une crise des réfugiés en Europe. Néanmoins, la Russie a refusé plusieurs demandes de faire connaître ses intentions au monde entier, y compris celle faite par le Secrétaire d'État Blinken au Conseil de sécurité jeudi dernier (voir S/PV.8968).

Le Président Poutine met à l'épreuve notre système international ; il teste notre détermination et voit jusqu'où il peut nous pousser. Il veut démontrer que par la force, il peut se moquer de l'ONU. Nous devons agir ensemble pour répondre à cette crise. Ces dernières semaines, le monde a entendu les 14 autres membres du Conseil de sécurité parler d'une seule voix, demandant à la Russie de poursuivre la diplomatie. D'autres membres du Conseil – même ceux qui s'alignent souvent sur la Russie concernant d'autres questions – ont clairement indiqué que la souveraineté,

l'indépendance et l'intégrité territoriale de chaque État Membre de l'ONU, y compris l'Ukraine, devaient être respectées et sauvegardées, qu'il s'agissait d'une norme fondamentale des relations internationales et qu'elle incarnait les buts inscrits dans la Charte des Nations Unies.

La séquence des événements qui a été décrite devant le Conseil par le Secrétaire d'État Blinken jeudi dernier semble se dérouler exactement comme il l'avait prédit. Aujourd'hui, le Président Poutine a mis en lambeaux les Accords de Minsk. Nous avons clairement indiqué que nous ne pensons pas qu'il s'arrêtera là. Face aux dernières actions du Président Poutine, nous devons tous défendre les principes sur lesquels l'Organisation a été fondée.

Le Président Biden a publié aujourd'hui un décret qui va interdire toutes nouvelles activités commerciales, d'investissement et de financement dans les régions dites de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Louhansk. Demain, les États-Unis prendront d'autres mesures pour amener la Russie à rendre des comptes pour cette violation manifeste du droit international et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Toutefois, nos partenaires et nous-mêmes avons clairement indiqué qu'il y aurait une réaction rapide et ferme si la Russie envahissait l'Ukraine par la suite.

En ce moment, personne ne peut rester dans l'expectative. Nous devons dire clairement qu'une attaque contre l'Ukraine est une attaque contre la souveraineté de chaque État Membre de l'ONU et contre la Charte des Nations Unies, et qu'il y aura des conséquences rapides et graves. Nous restons convaincus que la table diplomatique est le seul endroit où les nations responsables règlent leurs différends. C'est le seul endroit où l'on peut préserver la paix.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo d'avoir fait un autre exposé clair et complet au Conseil de sécurité sur cette question.

L'Albanie condamne, dans les termes les plus forts, la décision de la Russie de reconnaître les zones non contrôlées par le Gouvernement en Ukraine comme des entités indépendantes. Il s'agit d'une violation du droit international, d'un affront à la Charte des Nations Unies et d'une nouvelle violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et cette décision met fin aux Accords de Minsk.

Cet acte de la Fédération de Russie est nul et non avenue, n'a aucun fondement et est dénuée de toute validité juridique internationale. Nous appelons le Conseil

de sécurité et tous les États Membres de l'ONU à le rejeter et à le condamner fermement. L'Albanie réitère sa position ferme d'appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Il y a moins d'une semaine, nous étions assis dans cette même salle, à l'initiative de la Russie, pour discuter de la mise en œuvre des Accords de Minsk (voir S/PV.8968). Aujourd'hui, nous sommes réunis en séance d'urgence, précisément à cause de la décision de la Fédération de Russie de violer ces mêmes Accords de Minsk. C'est un manque de respect non seulement à l'égard du Conseil et de ses décisions, mais aussi à l'égard de l'ensemble des principes universels du droit international que la Russie est censée respecter et protéger.

Le monde entier est témoin de la manière dont la Fédération de Russie n'a cessé de vouloir porter atteinte à la souveraineté de l'Ukraine et décider de ses choix géopolitiques. Ce qui s'est passé aujourd'hui n'est rien d'autre qu'un *bis repetita* de ce que nous avons vu en Géorgie en 2008 et en Crimée en 2014 – une agression par la création de républiques fantômes. Qui sera le prochain ?

Chaque État Membre de l'ONU doit s'alarmer et prendre conscience, en toute lucidité, des conséquences de l'instrumentalisation des minorités nationales comme arme pour porter atteinte à des États souverains et menacer la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous ne devons pas permettre que le modèle de déstabilisation « fabriqué en Russie » soit exporté dans d'autres régions d'Europe ou ailleurs.

Nous appelons de nouveau au retrait des troupes militaires de la frontière ukrainienne et des territoires occupés de l'Ukraine, notamment des troupes déguisées en forces de maintien de la paix alors qu'elles ne sont que des agresseurs. L'Albanie appelle la Fédération de Russie à mettre fin à sa politique du fait accompli, à révoquer cette décision illégale, à participer sérieusement et de bonne foi à des pourparlers diplomatiques et à donner une chance aux Accords de Minsk.

C'est un autre moment critique pour l'Ukraine. L'ONU doit rester activement engagée et s'engager, avec les organisations régionales, en faveur du droit du peuple ukrainien à vivre dans la paix et la liberté.

Nous nous félicitons de la déclaration du Secrétaire général et nous nous faisons l'écho de son appel à tous les acteurs concernés pour qu'ils donnent la priorité à la diplomatie afin de traiter toutes les questions de manière pacifique, car c'est la seule façon d'avancer.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques pour son intervention, ainsi que le Secrétaire général pour son action et pour ses propos très clairs. Je salue la présence de l'Ukraine, dont la France a soutenu la demande de réunion d'urgence, au vu de l'extrême gravité de la situation.

La France condamne la reconnaissance par la Russie des régions séparatistes de l'est de l'Ukraine. Celle-ci constitue non seulement une nouvelle atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine, mais aussi une violation des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, de la résolution 2202 (2015) du Conseil qui endosse les Accords de Minsk et des engagements pris par la Russie, tels que confirmés au plus haut niveau ces tout derniers jours. Le 17 février (voir S/PV.8968), le représentant russe reconnaissait publiquement devant le Conseil qu'il n'y avait pas d'alternative aux Accords de Minsk et que ceux-ci étaient « la seule base juridique internationalement reconnue » pour régler le conflit en Ukraine.

La réalité est tout autre aujourd'hui. La Russie choisit la voie de la remise en cause et de la confrontation, en dépit des efforts incessants en faveur de la désescalade au cours des dernières semaines et des derniers jours, notamment de la part du Président Macron en lien avec le Chancelier allemand. Nous poursuivons ces efforts et appelons la Russie à mettre ses actes en cohérence avec ses paroles, lorsqu'elle prétend être en faveur du dialogue, et à revenir sur la décision de reconnaissance des entités séparatistes.

Nous préparons avec nos partenaires européens des sanctions ciblées contre ceux qui ont pris part à cette décision illégale. Dans le contexte des tensions élevées aux frontières de l'Ukraine, provoquées par le renforcement de l'activité militaire russe, nous sommes préoccupés par cette nouvelle étape dans la déstabilisation de la part de la Russie, et par la menace que cela fait peser sur la sécurité européenne.

La France salue la retenue dont l'Ukraine a fait preuve dans ces circonstances difficiles. Elle exprime toute sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement ukrainiens. Nous appelons la Russie à s'abstenir de toutes autres actions de déstabilisation, notamment celles susceptibles de mettre en danger la sécurité des populations civiles. Nous sommes particulièrement préoccupés par la décision du Président Poutine d'envoyer son armée dans les territoires séparatistes sous le prétexte du maintien de la paix. Cela constituerait une autre violation flagrante de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La France continuera de se mobiliser en soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé.

Nous avons suivi de près l'évolution de la situation en Ukraine, notamment les événements survenus le long de sa frontière orientale et l'annonce faite par la Fédération de Russie à cet égard. L'escalade des tensions le long de la frontière entre l'Ukraine et la Fédération de Russie est une source de vives préoccupations. Ces événements risquent de porter atteinte à la paix et à la sécurité de la région.

Nous appelons toutes les parties à la retenue. La priorité immédiate est d'apaiser les tensions, en tenant compte des intérêts légitimes de tous les pays en matière de sécurité pour garantir la paix et la stabilité à long terme dans la région et au-delà.

Nous sommes convaincus que le problème ne peut être réglé que par un dialogue diplomatique. Nous devons laisser la voie libre aux récentes initiatives entreprises par les parties pour tenter de désamorcer les tensions. Dans ce contexte, nous saluons les efforts intenses en cours, notamment par l'intermédiaire du Groupe de contact trilatéral et dans le cadre du format Normandie. Les parties doivent accentuer leurs efforts afin de rapprocher leurs intérêts divergents. Nous ne pouvons nous permettre une escalade militaire.

Comme nous l'avons souligné auparavant, les Accords de Minsk constituent la base d'un règlement négocié et pacifique. Il faut redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente afin de faciliter la mise en œuvre des dispositions des Accords de Minsk, notamment les aspects clefs relatifs au domaine politique et à la sécurité. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, une diplomatie constructive est la nécessité de l'heure pour prévenir une aggravation des tensions.

La sûreté et la sécurité des civils est fondamentale. Plus de 200 000 étudiants et ressortissants indiens vivent dans différentes parties de l'Ukraine, y compris ses régions frontalières. Le bien-être des citoyens indiens est une priorité pour nous.

Pour terminer, nous soulignons avec force la nécessité absolue pour toutes les parties de maintenir la paix et la sécurité internationales en faisant preuve de la plus grande retenue et en intensifiant leurs efforts diplomatiques pour faire en sorte de trouver un règlement à l'amiable dans les plus brefs délais.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, des informations actualisées qu'elle a présentées au Conseil ce soir.

Lorsque l'Organisation a été créée en 1945, le Conseil de sécurité s'est vu confier la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les tensions en Ukraine et alentour s'aggravent de jour en jour – et même d'heure en heure – ce qui donne à cette disposition souvent mentionnée de la Charte des Nations Unies une importance et un sens extraordinaires.

Nous savons tous à quel point la situation est grave. Le Brésil suit l'évolution de la situation avec une extrême inquiétude. Dans les circonstances actuelles, nous, les membres du Conseil, qui représentons la communauté internationale, devons réitérer les appels à une désescalade immédiate et notre engagement sans faille à l'appui des efforts politiques et diplomatiques visant à créer des conditions propices à un règlement pacifique de la crise.

Le système de sécurité collective de l'ONU repose en définitive sur le pilier du droit international. Ce pilier est fondé quant à lui sur les principes cardinaux consacrés par la Charte : l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale des États Membres, le fait de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, et le règlement pacifique des différends. Pourtant, ce pilier et ces principes seront vains si les préoccupations légitimes de toutes les parties ne sont pas prises en compte et si la Charte et les engagements existants, notamment les Accords de Minsk, ne sont pas pleinement respectés.

Dans cet esprit, nous appelons de nouveau toutes les parties concernées à maintenir le dialogue dans un esprit d'ouverture, de compréhension et de souplesse et avec un sentiment d'urgence afin de trouver le moyen d'instaurer durablement la paix en Ukraine et dans toute la région.

Le premier objectif incontournable est de parvenir à un cessez-le-feu immédiat, qui doit s'accompagner d'un désengagement général des troupes et du matériel militaire sur le terrain. Ce désengagement militaire constituera une avancée importante en vue de renforcer la confiance entre les parties, de consolider la diplomatie et d'apporter une solution durable à la crise.

Nous sommes fermement convaincus que le Conseil doit honorer sa responsabilité fondamentale et aider les parties à établir un dialogue véritable et

efficace afin de parvenir à une solution qui répondra concrètement aux préoccupations de sécurité dans la région. Ne nous y trompons pas : au bout du compte, ce dont il est question ici c'est de la vie d'hommes, de femmes et d'enfants innocents sur le terrain.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ce soir parce que, plus tôt dans la journée, le Président Poutine a annoncé la reconnaissance par la Fédération de Russie de l'indépendance des prétendues Républiques populaires de Donetsk et de Louhansk, et publié un décret autorisant le déploiement en Ukraine d'effectifs militaires russes qu'il qualifie de « soldats de la paix ».

Les mesures que la Russie a choisi de prendre aujourd'hui auront des conséquences graves et profondes.

Premièrement, elles auront des conséquences sur la vie humaine. Une invasion de l'Ukraine déchaînera les forces de la guerre, de la mort et de la destruction contre le peuple ukrainien. Ses conséquences humanitaires seront terribles pour les civils fuyant les combats. Nous savons que ce sont les femmes et les enfants qui souffriront le plus.

Deuxièmement, il y aura des conséquences pour la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un État Membre de l'ONU, qui sont protégées et garanties par la Charte des Nations Unies. Comme l'a souligné le Secrétaire général aujourd'hui, les décisions de la Russie constituent une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et sont contraires aux principes énoncés dans la Charte.

Troisièmement, il y aura des conséquences pour le droit international. Les mesures prises aujourd'hui tournent en dérision les engagements pris par la Russie en vertu du Mémoire de Budapest et des Accords de Minsk, entérinés par la résolution 2202 (2015). En cherchant à redessiner des frontières par la force, la Russie fait preuve d'un mépris flagrant à l'égard du droit international.

Le Royaume-Uni annoncera de nouvelles sanctions contre la Russie en réponse à sa violation du droit international et à son attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Ses actes auront de graves conséquences économiques.

Aujourd'hui plus que jamais, le Conseil doit honorer ses responsabilités en matière de paix et de sécurité et défendre les principes inscrits dans la Charte. Le Conseil doit s'unir pour appeler la Russie à la désescalade immédiate, condamner son agression contre une

nation souveraine et défendre l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et pour enjoindre à la Russie de respecter ses obligations découlant de la Charte en matière de règlement pacifique des différends.

La Russie nous a menés au bord du précipice. Nous l'exhortons à faire marche arrière.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, de son exposé sur la situation actuelle en Ukraine.

Nous suivons avec préoccupation l'évolution de la situation dans l'est de l'Ukraine. Dans les circonstances actuelles, il est crucial de cesser toute action propre à exacerber la crise.

Par la résolution 2202 (2015), le Conseil de sécurité a approuvé l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk en tant que seul cadre pour le règlement de la situation dans l'est de l'Ukraine. Cette résolution doit être respectée.

Plus précisément, dans le cas présent, trois principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies sont violés, à savoir le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il est donc inacceptable que, ces derniers jours, les tirs d'artillerie, explosions et autres violations du cessez-le-feu se soient intensifiés, d'après les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous exhortons les parties à mettre immédiatement fin à ces actions.

Nous tenons à rappeler que, dans cette même salle, il y a quelques jours, la Russie a déclaré catégoriquement qu'elle n'envahirait pas l'Ukraine (voir S/PV.8968). Nous espérons qu'elle honorera pleinement cette déclaration. Le Mexique réaffirme son engagement à respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en particulier les résolutions 2625 (XXV) et 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale.

Nous appelons encore une fois à reprendre la voie de la désescalade, de la diplomatie et du dialogue.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, de son exposé.

Nous nous réunissons ce soir à un moment de grand danger pour le peuple d'Ukraine ; pour la paix et la sécurité en Europe ; et pour les normes et principes internationaux que nous tous, autour de cette table, avons la responsabilité de défendre. C'est un moment que nous avons espéré éviter, un moment qui aurait dû pouvoir être empêché par la diplomatie et le dialogue. Nous devons y répondre en parlant de manière claire et franche de cette situation grave et de la manière dont nous pouvons la régler pacifiquement.

Je veux donc être claire sur notre position : l'attachement de l'Irlande à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est inébranlable. L'Irlande croit intimement et est profondément attachée aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, qui englobent l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale des États. L'Ukraine a le même droit fondamental que tout autre État souverain et indépendant de choisir sa politique étrangère et d'assurer la sécurité et la défense du territoire qui est le sien. Les engagements que nous prenons en tant que Membres de l'ONU sont contraignants pour chacun d'entre nous, sans exception.

Jeudi dernier, au cours de la séance organisée par la Fédération de Russie sur les Accords de Minsk (voir S/PV.8968), le Vice-Ministre Vershinin nous a dit que l'objectif principal de cette séance devait être la réaffirmation par le Conseil de sécurité du fait qu'il n'existait pas d'autre option que ce document historique.

Nous pensons que c'est précisément ce que le Conseil a fait. Pourtant, quatre jours plus tard, le Président Poutine a décidé de reconnaître comme entités indépendantes les régions de Donetsk et de Louhansk, non contrôlées par le Gouvernement, et d'ordonner le déploiement de contingents dans ces deux régions d'Ukraine. C'est la deuxième fois en moins de 10 ans que la Fédération de Russie viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. C'est une violation flagrante du droit international.

En prenant cette mesure unilatérale, la Russie a abandonné les Accords de Minsk et remis en question tous les efforts diplomatiques des dernières semaines. L'Irlande félicite l'Ukraine de la retenue dont elle fait preuve face au renforcement de la puissance militaire russe à sa frontière et à la provocation que constitue la reconnaissance des régions de Donetsk et de Louhansk.

L'Irlande, avec ses partenaires de l'Union européenne, préconise une réponse claire et sans équivoque à cette violation de la souveraineté de l'Ukraine. Les actions unilatérales de la Fédération de Russie ont pour seul effet d'attiser les tensions. L'Irlande appelle une nouvelle fois au calme, à la désescalade et à la poursuite des efforts diplomatiques. Même s'il n'a toujours pas été entendu, c'est un appel qui vaut la peine d'être de nouveau lancé ce soir. Nous devons voir sur le terrain des mouvements durables et crédibles tendant à désamorcer la crise. Nous demandons instamment à la Russie de revenir sur sa reconnaissance, de retirer ses forces militaires et de reprendre les discussions au sein du format Normandie.

Tous les signataires des Accords de Minsk ont convenu qu'il était nécessaire que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) puisse accéder en toute sécurité à l'ensemble du territoire ukrainien. Le mandat de la Mission a été approuvé par les 57 États participants de l'OSCE. En cette période sensible, il est impératif que la Mission bénéficie de l'accès intégral prévu à son mandat.

Nous félicitons ceux qui ont engagé le dialogue et les exhortons à redoubler d'efforts pour trouver une issue pacifique à cette situation périlleuse. Nous ne devons rien de moins au peuple ukrainien. Nous appelons toutes les parties à assurer la protection des civils et à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation.

L'Ukraine a déjà subi huit années de conflit acharné, qui ont fait plus de 14 000 morts. Depuis des années, la population de l'est de l'Ukraine, en particulier, souffre de l'insécurité, d'une crise humanitaire et de violations de ses droits humains et d'atteintes à ces droits. Le Conseil et ses membres ont la responsabilité d'œuvrer à régler ce conflit plutôt que d'ouvrir un nouveau et sinistre chapitre propre à infliger d'autres souffrances à l'Ukraine et à son peuple. L'heure est venue de faire preuve du courage nécessaire pour s'éloigner du précipice et revenir au dialogue et à la diplomatie.

Nous devons tous, ce soir, démontrer notre foi dans la valeur de la diplomatie.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, de son bilan de la situation et de son exposé ce soir.

Je voudrais me référer à la déclaration que les Émirats arabes unis ont faite ici-même le 17 février sur le même sujet (voir S/PV.8968). Je tiens à souligner une fois de plus l'importance de la désescalade et de la retenue pour maintenir la sécurité et la stabilité régionales et internationales. Nous pensons que c'est le moment ou jamais d'engager un dialogue constructif et de bonne foi pour remédier à la situation actuelle, atténuer bien sûr ses incidences sur toutes les populations et infrastructures civiles, et tracer une voie diplomatique.

Les Émirats arabes unis réaffirment l'importance du dialogue, comme d'autres l'ont dit, de la désescalade et de la diplomatie, et répètent qu'il convient de poursuivre tous les efforts propres à parvenir à un règlement pacifique conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'intégrité territoriale, d'indépendance, de souveraineté et de bon voisinage. Nous pensons que les Accords de Minsk représentent un bon point de départ dans ce sens et que le respect de ces principes est, de fait, le fondement durable d'une voie pacifique.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, de son exposé.

Nous nous retrouvons ce soir au seuil d'un conflit majeur en Ukraine. La diplomatie à laquelle nous avons appelé le 17 février (voir S/PV.8968) est en train d'échouer. L'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine sont violées. La Charte des Nations Unies continue de s'étioler sous les implacables assauts des puissants. Tantôt, elle est invoquée avec vénération par ces mêmes pays qui, l'instant d'après, lui tournent le dos en quête d'objectifs diamétralement opposés à la paix et la sécurité internationales.

À l'occasion des deux dernières séances en date consacrées à la situation en Ukraine (voir S/PV.8960 et S/PV.8968), et face au renforcement de la puissance militaire de la Fédération de Russie, le Kenya a insisté pour que l'on donne une chance à la diplomatie. Notre appel n'a pas été entendu. Surtout, l'obligation qu'impose la Charte aux États de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger, a été profondément ébranlée.

Aujourd'hui, la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine est devenu une réalité. Le Kenya est gravement préoccupé par l'annonce faite par la Fédération

de Russie de reconnaître les régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine comme des États indépendants. Selon nous, cette mesure et cette annonce portent atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous ne contestons pas qu'il puisse y avoir de graves préoccupations en matière de sécurité dans ces régions. Mais elles ne sauraient justifier la reconnaissance aujourd'hui de Donetsk et de Louhansk en tant qu'États indépendants, alors qu'il existe une multitude d'options diplomatiques à disposition et en cours de mise en œuvre afin de trouver des solutions pacifiques.

Cette situation fait écho à notre histoire. Le Kenya et presque tous les pays africains sont nés de la fin d'un empire. Nos frontières n'ont pas été tracées par nous. Elles l'ont été dans les lointaines métropoles coloniales de Londres, de Paris et de Lisbonne, sans égard pour les anciennes nations qu'elles ont déchirées.

Aujourd'hui, de part et d'autre des frontières de chaque pays africain vivent nos compatriotes avec lesquels nous partageons de profonds liens historiques, culturels et linguistiques. Au moment de l'indépendance, si nous avions choisi d'édifier nos États sur la base de l'homogénéité ethnique, raciale ou religieuse, nous serions encore en train de mener des guerres sanglantes de nombreuses décennies plus tard. Au lieu de cela, nous avons convenu que nous nous contenterions des frontières dont nous avons hérité, mais que nous poursuivrions l'intégration politique, économique et juridique à l'échelle continentale. Plutôt que de former des nations qui regardent toujours vers le passé avec une nostalgie dangereuse, nous avons choisi de nous tourner vers l'avenir afin de construire une grandeur qu'aucun de nos nombreux pays et aucun de nos nombreux peuples n'avait jamais connue.

Nous avons choisi de suivre les règles de l'Organisation de l'unité africaine et de la Charte des Nations Unies non pas parce que nos frontières nous satisfaisaient mais parce que nous aspirions à quelque chose de plus grand forgé dans la paix. Nous pensons que tous les États nés d'empires qui se sont effondrés ou qui se sont retirés comptent en leur sein de nombreux peuples qui aspirent à s'intégrer aux peuples des États voisins. C'est normal et compréhensible. Après tout, qui ne souhaite pas être uni à ses frères et sœurs et bâtir un destin commun avec eux ?

Toutefois, le Kenya refuse que cette aspiration soit réalisée par la force. Nous devons finir de nous relever des cendres des empires disparus d'une manière

qui ne nous replonge pas dans de nouvelles formes de domination et d'oppression. Nous avons rejeté l'irrédentisme et l'expansionnisme sur quelque base que ce soit, y compris les facteurs raciaux, ethniques, religieux ou culturels. Nous les rejetons à nouveau aujourd'hui.

Le Kenya exprime sa vive préoccupation et sa ferme opposition à la reconnaissance de Donetsk et de Louhansk en tant qu'États indépendants. Qui plus est, nous condamnons catégoriquement la tendance observée ces dernières décennies chez certains États puissants, y compris des membres du Conseil de sécurité, qui violent le droit international sans égards.

Le multilatéralisme est à l'article de la mort ce soir. Il est attaqué aujourd'hui, comme il l'a été par d'autres États puissants dans un passé récent. Nous appelons tous les États Membres à se rallier au Secrétaire général et à lui demander de nous mobiliser autour de la norme qui défend le multilatéralisme. Nous lui demandons également d'user de ses bons offices pour aider les parties concernées à régler cette situation par des moyens pacifiques.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer le respect du Kenya pour l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour commencer par remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé au Conseil de sécurité.

La décision de la Fédération de Russie de reconnaître les régions non contrôlées par le Gouvernement dans l'est de l'Ukraine et d'y envoyer des troupes a sidéré le monde. Le Ghana regrette profondément la décision de la Fédération de Russie de tourner le dos aux Accords de Minsk et au dialogue nécessaire pour répondre aux préoccupations liées à leur mise en œuvre.

Lorsque le Ghana a rejoint l'Organisation des Nations Unies, en 1957, nous ne nous faisons pas d'illusions sur l'ordre international que nous savions imparfait. Toutefois, nous étions et sommes toujours convaincus que le principe de l'égalité souveraine des États, qui constitue la base de l'Organisation et de notre ordre multilatéral, est la condition *sine qua non* d'un monde stable. Nous sommes convaincus que l'ONU constitue le meilleur moyen de maintenir la paix entre les pays, de forger des relations et une coopération entre et parmi nos peuples et de promouvoir la perspective d'un avenir meilleur. C'est pour cette raison que le Ghana, comme de nombreux autres Membres de l'Organisation, s'est

engagé solennellement à défendre la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous sommes d'avis que le multilatéralisme peut nous permettre d'améliorer la coopération afin de rendre le monde meilleur pour nos citoyens et pour les générations à venir.

Grâce à l'Organisation et à notre action commune sur des principes tels que l'autodétermination dans le cadre de l'ONU, les pays qui existaient sous le régime colonial ont pu devenir des États souverains et politiquement indépendants. Par son simple pouvoir de rassemblement, l'Organisation a ouvert la voie du dialogue à tous ses Membres, quelles que soient leurs différences en matière d'idéologie politique, et encouragé la mise en place et le maintien de relations amicales. Grâce aux actions de l'Organisation, les droits des peuples à travers le monde ont été davantage respectés par leurs gouvernements, et leur bien-être a été mieux garanti.

Je veux être clair : le Ghana défend les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, qui a rejoint l'ONU en tant que Membre de bonne foi. Nous ne pouvons accepter aucune action qui viole la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En vertu de ses principes, le Ghana ne reconnaît aucune entité en dehors des dispositions claires qui ont été établies par la Charte et les principes du droit international concernant la reconnaissance des États.

En tant que communauté internationale, nous avons pu éviter de nombreux scénarios dangereux en faisant prévaloir la logique et la raison. En cette occasion, nous nous faisons l'écho de la voix de la coalition de la paix qui appelle toutes les parties à la retenue. Si le bruit de la guerre peut être fort, la voix de la paix est encore plus profonde. Nous prônons la retenue dans toutes les situations non réglées mais néanmoins acceptées dans le monde et rappelons aux États Membres la nécessité de protéger le mécanisme de sécurité collective, qui exige de rester fidèle aux principes fondamentaux consacrés par la Charte et le droit international.

La grandeur d'une personne ne se mesure pas à sa capacité de faire usage de sa puissance, mais à celle d'en limiter l'emploi lorsque ce choix serait évident pour des personnes de moindre envergure. Nous nourrissons l'espoir qu'au sein du Conseil de sécurité, mais aussi peut-être en dehors, nous trouverons une solution à la situation actuelle en Ukraine d'une manière qui ne porte pas atteinte aux mécanismes de la paix. Le Ghana et d'autres États Membres africains ont toujours considéré que le recours au droit de veto était anachronique et contre-productif pour le fonctionnement efficace de nos mécanismes modernes de maintien de la paix et

de la sécurité mondiales, mais cette préoccupation n'a jamais été plus d'actualité que dans des situations telles que celle que nous vivons aujourd'hui. Même si, en de nombreuses occasions, il peut suffire de dire que nous sommes opposés aux actions d'un État Membre qui sont contraires aux normes internationales, nous devons aujourd'hui tous faire plus pour réaffirmer notre engagement commun envers les objectifs et les principes consacrés par la Charte. Outre le coût immédiat de l'instabilité, tous les pays, y compris les plus vulnérables au sein du monde en développement, risquent de payer un lourd tribut pour des actions qui déstabilisent une partie de l'Europe.

Alors que nous prenons note avec une grande inquiétude des informations faisant état de l'envoi de troupes étrangères au-delà des frontières de l'Ukraine, nous réitérons notre préoccupation constante quant à la situation des populations civiles de Donetsk et de Louhansk. Nous demandons instamment à toutes les parties de se conformer strictement aux principes du droit international.

Nous sommes peut-être au bord du précipice, mais nous ne sommes pas encore tombés. La voie du dialogue et de la diplomatie demeure. Nous demandons instamment l'annulation des mesures d'escalade et invitons le Secrétaire général à renouveler ses bons offices en ce qui concerne la situation dans les régions orientales de l'Ukraine, en étroite coordination avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et tous les autres partenaires concernés.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} DiCarlo pour son exposé.

Ces dernières semaines, notre attention a été régulièrement sollicitée par l'évolution de la situation aux frontières entre la Russie et l'Ukraine, dans un contexte de craintes d'une action militaire assortie d'une montée et d'un durcissement parallèle de la rhétorique des parties prenantes. L'appel de la Douma, il y a de cela quelques jours, pour une reconnaissance de la souveraineté des régions séparatistes de Donetsk et de Louhansk, a envoyé des signaux concordants vers une action imminente.

Aujourd'hui, la Russie a annoncé sa décision de reconnaître la souveraineté des régions autoproclamées de Donetsk et de Louhansk. Cette décision est lourde de conséquences pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elle met également à mal la pertinence et la mise en œuvre des Accords de Minsk. Le Gabon, qui est particulièrement attaché au principe de l'intangibilité des frontières, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté nationale, prend acte de l'atteinte

à ces principes essentiels des relations internationales. Mon pays appelle toutes les parties à la désescalade, à la retenue, et à privilégier le règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations Unies et les encourage à recourir aux canaux du dialogue et de la diplomatie pour sortir de la crise et éviter l'irréparable.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour son exposé et, par son intermédiaire, le Secrétaire général pour la déclaration à la presse d'aujourd'hui.

Nous sommes réunis ici ce soir en raison de la violation par la Fédération de Russie du principe fondamental sur lequel repose l'Organisation – l'égalité souveraine de tous ses membres. La Norvège condamne fermement la décision du Président russe de reconnaître la République populaire de Donetsk et la République populaire de Louhansk autoproclamées, dans l'est de l'Ukraine, comme des États indépendants. La reconnaissance de ces républiques populaires autoproclamées constitue une violation manifeste des Accords de Minsk, en vertu desquels la Russie reconnaît les zones non contrôlées par le Gouvernement dans l'est de l'Ukraine comme faisant partie de l'Ukraine.

En tant que signataire des Accords de Minsk et comme approuvé par la résolution 2202 (2015), la Fédération de Russie s'est clairement engagée à rechercher un règlement pacifique du conflit et la reconnaissance des républiques populaires autoproclamées va directement à l'encontre du travail du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral en faveur d'une paix négociée. En outre, les actions de la Russie constituent une violation manifeste du droit international. Elle a choisi l'action unilatérale et les menaces militaires plutôt que la diplomatie et le dialogue. La Norvège exhorte la Russie, en tant que partie au conflit, à respecter son engagement, à se conformer au droit international et à reprendre la voie de la diplomatie.

Le renforcement massif et continu des capacités militaires de la Russie à l'intérieur et autour de l'Ukraine reste un sujet de grave préoccupation. La Norvège demande instamment à la Russie de désamorcer la situation en retirant ses forces militaires d'Ukraine et de la proximité de ses frontières.

Nous saluons l'attitude de retenue de l'Ukraine face aux provocations continues et aux efforts de déstabilisation. La décision de la Russie de déployer des forces dans l'est de l'Ukraine est injustifiée et irresponsable, car elle accroît encore les tensions. Nous sommes

confrontés à la perspective d'une guerre qui non seulement menacerait le dispositif de sécurité de l'Europe, mais entraînerait également des souffrances sans précédent pour la population civile. La Norvège appelle la Russie à respecter strictement le droit international humanitaire et à adhérer pleinement. Nous appelons toutes les parties à protéger les civils, y compris le personnel humanitaire et les infrastructures civiles, et à faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave aux personnes dans le besoin en Ukraine.

Je voudrais conclure en renouvelant le soutien indéfectible de la Norvège à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières reconnues. Enfin, qu'il me soit permis de rappeler les buts et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui sont aujourd'hui menacés par les agissements de la Fédération de Russie en Ukraine et alentour.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a accordé une grande attention aux évolutions les plus récentes de la situation en Ukraine. Nous avons pleinement expliqué notre position lors des deux précédentes séances du Conseil sur ce sujet (voir S/PV.8726 et S/PV.8968). À l'heure actuelle, toutes les parties concernées doivent faire preuve de retenue et éviter toute action susceptible d'alimenter les tensions.

Nous saluons et encourageons tout effort en vue d'une solution diplomatique et appelons toutes les parties concernées à poursuivre le dialogue et la consultation et à rechercher des solutions raisonnables pour répondre aux préoccupations de chacun, sur la base de l'égalité et du respect mutuels.

La situation actuelle en Ukraine est le résultat de plusieurs facteurs complexes. La Chine détermine toujours sa position en fonction des mérites de l'affaire en question. Nous pensons que tous les pays doivent résoudre les différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous venons d'entendre plusieurs déclarations très émouvantes, des analyses catégoriques et des conclusions de grande portée liées à la signature aujourd'hui par le Président russe des décrets reconnaissant les Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk. Je vais ignorer les agressions verbales directes qui ont été formulées contre nous. Il est maintenant

important de se concentrer sur la prévention de la guerre et de forcer l'Ukraine à cesser les bombardements et les provocations contre Donetsk et Lougansk.

D'après les déclarations de plusieurs de nos collègues, tout le monde pourrait croire que la reconnaissance par la Russie des Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk a eu lieu soudainement, sans aucune raison. Ce n'est évidemment pas le cas. Il convient de rappeler que ces républiques ont déclaré leur indépendance vis-à-vis de l'Ukraine en 2014. Nous ne les reconnaissons qu'aujourd'hui, malgré le soutien important dont cette reconnaissance a fait l'objet, tant dans les Républiques elles-mêmes que dans la société russe dès le début.

À l'époque, on espérait que le régime ukrainien de Maïdan reviendrait sur sa décision et cesserait de parler à ses propres citoyens de l'est dans la langue des canons, des tirs, des bombardements et des menaces. À maintes reprises, nous avons fermement demandé à Kiev d'écouter les aspirations des personnes vivant dans le Donbass et des habitants russophones du pays et de respecter leur désir tout à fait légitime d'utiliser leur langue maternelle et d'éduquer leurs enfants dans cette langue. Nous avons également demandé à Kiev d'honorer la mémoire de ceux qui ont libéré le pays des fascistes, plutôt que la mémoire de ceux qui ont combattu aux côtés des fascistes et contribué au meurtre de centaines de milliers de personnes pendant la Seconde Guerre mondiale.

Après l'échec des aventures militaires ukrainiennes face à la détermination des populations des régions du Donbass et de Lougansk à défendre leurs terres, les Accords de Minsk ont été signés et un ensemble de mesures en vue de leur application ont été adoptées. L'espoir de la paix et de la retenue de la part des autorités de Maïdan, échaudées par leur désir de noyer Donetsk et Lougansk dans le sang, est revenu. L'espoir était même très grand après l'élection d'un nouveau Président ukrainien en 2019, qui avait promis d'instaurer la paix dans la région du Donbass.

Cependant, ceux qui avaient compté sur l'attitude pacifiste du Gouvernement ukrainien se sont malheureusement trompés. Non seulement Kiev est rapidement revenue à ses discours belliqueux et a continué à bombarder des civils pacifiques, mais il a également tout fait pour saboter et finalement détruire les Accords de Minsk. Le plus important ici est le refus obstiné de Kiev de dialoguer directement avec les représentants de Donetsk et de Lougansk, alors que cette exigence est un élément central et structurel de l'ensemble de mesures. Les dirigeants ukrainiens nous ont confirmé

sans équivoque leur refus d'engager un tel dialogue plus d'une fois ces derniers jours, y compris le Représentant permanent de l'Ukraine durant la séance du Conseil de sécurité que nous avons convoquée le 17 février sur la mise en œuvre des accords de Minsk (voir S/PV.8968). Après cela, il est devenu on ne peut plus clair que l'Ukraine n'avait aucune intention de mettre en œuvre les Accords de Minsk.

Je tiens à rappeler à mes collègues du Conseil de sécurité que dans tous les autres conflits, que ce soit en Libye, en Syrie ou au Yémen, nous demandons et appelons à un dialogue direct entre les parties au conflit, et que seule l'Ukraine fait en quelque sorte exception à la règle.

Il ressort clairement de certaines des déclarations faites aujourd'hui qu'un certain nombre de nos collègues sont prêts à enterrer les Accords de Minsk. Cependant, je voudrais rappeler aux membres du Conseil que lorsque les Accords de Minsk ont été conclus, la République populaire de Lougansk et la République populaire de Donetsk avaient déjà déclaré leur indépendance. Le fait que la Russie l'ait reconnue aujourd'hui ne change en rien la composition des parties aux Accords de Minsk, car la Russie n'en fait pas partie. Nous l'avons déclaré à plusieurs reprises et donc à cet égard, rien n'a changé.

Par ailleurs, les Accords de Minsk, dont certaines dispositions auraient dû être mises en œuvre dès 2015, sont depuis longtemps ouvertement sabotés par l'Ukraine, avec l'appui de nos collègues occidentaux. Nous constatons actuellement que beaucoup de nos collègues veulent valider l'idée que les Accords de Minsk sont morts, mais ce n'est pas le cas. Kiev a toujours l'obligation de les mettre en œuvre. Nous restons ouverts à une solution diplomatique, mais nous ne permettrons pas un nouveau bain de sang dans la région du Donbass.

Malheureusement, nous sommes obligés de constater le rôle extrêmement négatif que nos collègues occidentaux, les États-Unis d'Amérique en tête, ont joué dans tout cela. Au lieu de forcer Kiev à honorer ses engagements, ils n'ont fait qu'inciter ouvertement l'Ukraine, en répétant le mantra vide de sens selon lequel la Russie ne respecte pas ses engagements au titre des Accords de Minsk, alors que, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, elle n'y est même pas partie.

Qui plus est, depuis plusieurs semaines, tout en alimentant une panique sans fondement à propos de l'invasion soi-disant imminente de l'Ukraine par la Russie, nos collègues occidentaux envoient sans vergogne des armes et des instructeurs dans ce pays, encourageant de

fait les Ukrainiens, qui ont déployé un contingent militaire de 120 000 hommes le long de la ligne de contact, à se livrer à des provocations armées contre la région du Donbass.

La bulle ainsi gonflée par les efforts conjugués de l'Occident et de l'Ukraine ne pouvait qu'éclater. Le week-end dernier a vu une forte augmentation de l'intensité des bombardements ukrainiens sur les zones résidentielles de la République populaire de Lougansk et de la République populaire de Donetsk. Environ 1 600 obus auraient été tirés et des civils auraient été tués. Plusieurs groupes subversifs se sont infiltrés sur le territoire des Républiques, et ont saboté ou essayé de saboter des infrastructures critiques. Comme je l'ai dit, il y a eu des victimes civiles, et une mobilisation générale a été annoncée dans la République populaire de Lougansk et la République populaire de Donetsk.

Des réfugiés ont afflué en Russie – et non en Ukraine – ces derniers jours, dont le nombre s'élève à environ 70 000 femmes, personnes âgées et enfants. La Russie les a accueillis et leur a donné refuge et assistance. Des villes proches de la zone frontalière sur le territoire russe ont également été bombardées. Il est donc devenu évident que la région du Donbass est sur le point de connaître une nouvelle aventure militaire ukrainienne, comme ce fut déjà le cas en 2014 et 2015. Nous ne pouvons pas permettre que cela se produise. C'est pourquoi le Président de la Russie a écouté l'avis des parlementaires et des membres du Conseil de sécurité russe. Tout le monde connaît la suite. La déclaration détaillée de notre chef d'État sur les raisons de la décision qui a été prise a été diffusée par les principaux médias du monde.

Toutefois, aujourd'hui, nous avons entendu une déformation flagrante de ce que le Président a dit dans sa déclaration sur l'histoire et la genèse de cette crise et à propos de ce qu'il aurait dit concernant son souhait de rétablir l'Empire russe.

J'appelle nos collègues occidentaux à revenir à la raison, à mettre de côté leurs émotions et à ne pas aggraver la situation. Personne d'autre qu'eux ne pourra freiner les plans militaristes de Kiev et l'obliger à mettre fin aux bombardements et aux provocations contre les Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk, qui, dans les nouvelles circonstances, pourraient avoir des conséquences particulièrement dangereuses. Conformément aux accords signés aujourd'hui et sur la base des demandes des Républiques, les fonctions de maintien de la paix sur leurs territoires seront menées par les forces armées de la Fédération de Russie.

Pour terminer, je voudrais souligner que, dans leurs déclarations d'aujourd'hui, la plupart de mes collègues ont omis de mentionner les plus de 4 millions d'habitants de la région du Donbass. C'est comme s'il les avaient éliminés de leurs déclarations depuis 2014, en les qualifiant avec mépris de séparatistes prorusses. Pourtant, leur seule faute est d'avoir voulu, après le coup d'État illégal de Maïdan en 2014, discuter avec les nouvelles autorités de la manière dont leurs droits seraient respectés.

Ces derniers jours, en raison de la forte intensification de l'activité militaire de l'armée ukrainienne le long de la ligne de contact, la vie de centaines de milliers de femmes, d'enfants et de personnes âgées a de nouveau été réellement mise en danger, tout comme en 2014 et en 2015. L'objectif principal de notre décision était de préserver et de protéger ces vies, ce qui est plus important que les menaces de tout le monde.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : C'est avec un certain malaise que je vais maintenant retirer mon masque, et ce n'est pas à cause de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous sommes tous vaccinés ; il existe des vaccins contre la COVID-19. C'est à cause du virus pour lequel il n'existe pas encore de vaccin – le virus qui a frappé les Nations Unies et le virus qui est propagé par le Kremlin. La délégation ukrainienne a demandé que cette séance soit convoquée d'urgence pour attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la décision illégale et illégitime du Président de la Fédération de Russie de reconnaître les zones occupées des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk comme soi-disant Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk.

Aujourd'hui, tous les Membres de l'ONU ont été attaqués – attaqués par le pays qui a occupé un siège du Conseil de sécurité en 1991 en contournant la Charte des Nations Unies ; le pays qui a occupé des parties du territoire de la Géorgie en 2008 ; et le pays qui a occupé des parties du territoire de l'Ukraine en 2014.

Comme l'a déclaré le Président ukrainien, M. Volodymyr Zelenskyy, à la suite de la réunion en urgence du Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine, les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine sont et resteront immuables, quoi que dise ou que fasse la Fédération de Russie. L'Ukraine

est catégorique : les récentes actions de la Fédération de Russie sont des violations de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Les dirigeants politiques de la Fédération de Russie porteront l'entière responsabilité des conséquences de ces décisions.

Le fait de reconnaître les parties occupées des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk peut être assimilé à un retrait unilatéral de la Russie des Accords de Minsk, et c'est la preuve de son mépris des décisions prises dans le cadre du format Normandie. Cette mesure compromet les efforts pacifiques et réduit à néant les cadres de négociation existants.

Avec les décisions prises aujourd'hui, et celles qui pourraient être prises demain, la Russie tente de légaliser la présence de ses contingents qui, en réalité, se trouvent dans les zones occupées du Donbass depuis 2014. Un pays qui attise la guerre depuis huit ans ne peut pas maintenir la paix, quoi qu'il prétende.

Quelle sera la prochaine étape ? Nous voulons la paix, et nous sommes cohérents dans nos actions. Aujourd'hui, le Ministère ukrainien des affaires étrangères a envoyé aux garants de la sécurité de l'Ukraine, en vertu du Mémoire de Budapest, une demande de consultations immédiates. Une séance du Conseil de sécurité et une réunion extraordinaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont été demandées. Nous insistons pour que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine mène l'ensemble de ses opérations afin de prévenir les provocations et une nouvelle escalade. Un sommet en urgence du Format Normandie a également été requis.

Nous espérons que nos partenaires nous montreront un appui clair et effectif. C'est maintenant que nous allons voir qui sont nos véritables amis et partenaires, qui se range du côté de la Charte des Nations Unies, et qui continue se contente de aux paroles pour dissuader la Russie. Nous sommes attachés à un règlement politique et diplomatique et ne céderons pas aux provocations.

Conformément à l'Article 51 de la Charte, l'Ukraine a un droit naturel de légitime défense, individuelle et collective. Nous sommes déterminés à suivre une voie pacifique et diplomatique et nous n'en dévierons pas. Nous sommes sur nos propres terres. Nous n'avons peur de rien, ni de personne. Nous ne devons rien à personne et nous ne céderons rien à personne. Qu'il n'y ait pas le moindre doute à ce sujet : nous ne sommes pas en février 2014. Nous sommes en février 2022. Il s'agit d'un pays différent, et d'une armée

différente. Notre seul objectif est la paix : la paix en Ukraine, la paix en Europe, la paix dans le monde.

« [N]ous dev[on]s tout faire pour trouver une solution au problème du Donbass par la mise en œuvre des Accords de Minsk. » (voir S/PV.8968).

Voilà ce qu'a dit dans cette salle, il y a tout juste quatre jours, le Vice-Ministre russe des affaires étrangères, en sa qualité de Président du Conseil, citant le Président Poutine, lequel a pris la décision dont nous discutons aujourd'hui, qui menace l'ordre fondé sur des règles, la Charte des Nations Unies, en particulier son Article 2, ainsi que la paix et la sécurité internationales.

En vertu de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité s'est vu confier la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Conformément à l'Article 39, il fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. La délégation ukrainienne demande aux membres du Conseil de sécurité à s'acquitter de ces devoirs.

Nous invitons la Fédération de Russie à relire attentivement, encore et encore, la déclaration dans laquelle le Secrétaire général qualifie aujourd'hui la décision russe de violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et la considère comme contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Je remercie le Secrétaire général de cette déclaration forte.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer qu'il appartient toujours à la Russie de renoncer à sa stratégie de longue date vis-à-vis de l'Ukraine, fondée sur la menace et l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de mon pays, et de renouer avec les engagements que nous avons tous pris vis-à-vis des principes fondamentaux qui président à des relations pacifiques, tels qu'inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nous demandons que la Russie revienne sur sa décision de reconnaître les zones occupées des deux régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk et qu'elle retourne à la table de négociation. Nous condamnons la décision de déployer des troupes d'occupation russes supplémentaires sur les territoires de l'Ukraine. Nous exigeons le retrait immédiat, complet et vérifiable des troupes d'occupation.

L'ONU est malade. C'est un fait. Elle souffre du virus que propage le Kremlin. Succombera-t-elle au virus ? Ce sont les Membres qui en décideront. Aujourd'hui, le Kremlin a copié-collé, mot pour mot, le décret de 2008 concernant la Géorgie. Elle l'a copié-collé,

mot pour mot, sans la moindre créativité. La photocopieuse du Kremlin fonctionne parfaitement. Qui sera le prochain État de l'ONU sur la liste ? La question est posée.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier de son exposé la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo.

Quatre jours seulement après notre séance la plus récente (voir S/PV.8968), le Conseil de sécurité se réunit à nouveau pour discuter de la situation en Ukraine. Jeudi, le Conseil de sécurité s'était accordé pour dire que les Accords de Minsk, que le Conseil a entérinés à l'unanimité dans sa résolution 2202 (2015), devaient être appliqués par tous, y compris par la Fédération de Russie.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à exactement l'inverse de la part de la Russie : la décision du Président Poutine de reconnaître les « Républiques populaires » séparatistes autoproclamées dans l'est de l'Ukraine constitue une violation flagrante non seulement de la résolution 2202 (2015), mais aussi des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Il s'agit d'une violation flagrante et délibérée de plus de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, tout comme le fait d'annexer illégalement la Crimée et d'inciter et d'attiser le conflit armé dans l'est de l'Ukraine depuis 2014. La Russie n'a cessé d'affirmer avec insistance qu'elle n'était pas partie au conflit. Aujourd'hui, elle s'est démasquée et a montré qu'elle l'a toujours été.

Mon gouvernement condamne dans les termes les plus fermes cette violation russe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. Aux côtés de nos alliés et partenaires, nous entendons prendre des mesures fortes et adaptées face à cette violation du droit international par la Russie, qui aura de lourdes conséquences économiques, politiques et géostratégiques. J'appelle tous les États Membres de l'ONU à se joindre à nous pour condamner les actions de la Russie aujourd'hui.

La décision d'aujourd'hui intervient dans le contexte d'un accroissement sans précédent des forces russes autour de l'Ukraine au cours des dernières semaines et des derniers mois. Ces forces semblent être prêtes à attaquer. Ces derniers jours, nous avons assisté à une flambée de violence le long de la ligne de contact et à des efforts dont l'objectif semble être de créer de toutes pièces un prétexte pour lancer une attaque russe. Qui plus est, la Russie s'est déclarée prête à déployer des troupes dans l'est de l'Ukraine.

La Charte des Nations Unies est on ne peut plus claire : elle interdit sans équivoque la menace de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États. Le déploiement actuel des forces russes autour de l'Ukraine ne peut être considéré que comme une nouvelle menace contre l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

J'appelle la Russie à respecter ses obligations en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et l'exhorte à révoquer immédiatement les décisions prises aujourd'hui et à se réengager en faveur des Accords de Minsk, conformément à ce dont il a été convenu dans le cadre du format Normandie. La Russie ne doit pas franchir les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. En outre, la Russie doit immédiatement retirer ses troupes des régions limitrophes de l'Ukraine en Russie et au Bélarus.

Je demande à la Russie de s'engager à nouveau en faveur de l'architecture de sécurité européenne fondée sur des règles, qui est le fruit de décennies d'efforts. Les décisions de la Russie font peser une grave menace sur cet ordre. Nous appelons la Russie à reprendre la voie de la diplomatie, au lieu de verser davantage de sang.

L'Allemagne ne ménagera aucun effort diplomatique à cet égard, tout en défendant résolument l'Ukraine, son intégrité territoriale, sa souveraineté et le peuple ukrainien.

La séance est levée à 22 h 30.